

cas pratique : problème lié à un nombre de litiges important

Par **Geo@**, le 16/11/2006 à 16:56

bonjour, j'ai un cas pratique à faire dans lequel de nombreux litiges apparaissent. Je voudrais savoir si je doit tout traiter d'un coup, ou le faire en ériger un titre par litiges?

*edit : J'ai renommé ton titre, car " td civil" ne permet pas d'identifier ton problème ;)
un titre clair et précis permet de faciliter la lisibilité du forum
Cynthia*

Par **yanos**, le 16/11/2006 à 18:20

salut

en fait ca depend des profs... Mais en général, il vaut mieux traiter chaque problème dans une partie car ce sera plus clair pour toi et celui qui te lira

Par **Camille**, le 17/11/2006 à 13:20

Bonjour,

Bien d'accord avec yanos.

Que ce soit pour un devoir ou pour régler un cas pratique, il me semble que la solution la plus logique est de faire comme en maths, décomposer un problème complexe en plusieurs petits problèmes simples qu'on résoud un par un, puis on regroupe le tout en une synthèse qui permet d'en tirer la solution globale. Mais, cest une technique qui marche aussi dans la vie courante ;))

Quand on essaie de tout résoudre en bloc, c'est rare que ça marche bien.

Maintenant, si il y a un prof qui pense qu'il faut faire différemment, moi j'essaierais de l'éviter... R

Par **TONY21**, le 17/11/2006 à 15:17

bonjour,

le cas pratique est l'appellation que l'on donne en fac pour une consultation. une personne qui va prendre rdv avec un avocat prend rdv pour une consultation. donc il faut bien distinguer tous les problèmes que la personne peut avoir et y répondre séparément. Imaginez vous en

face d'un client quand vous rédigez un cas pratique.

Bon courage

Par **TONY21**, le **17/11/2006** à **15:18**

bonjour,

le cas pratique est l'appellation que l'on donne en fac pour une consultation. une personne qui va prendre rdv avec un avocat prend rdv pour une consultation. donc il faut bien distinguer tous les problèmes que la personne peut avoir et y répondre séparément. Imaginez vous en face d'un client quand vous rédigez un cas pratique.

Bon courage

Par **germier**, le **17/11/2006** à **21:27**

la première question que se pose l'avocat c'est qui va le payer

donc x euros pour ouverture du dossier

et une fois cette basse considération matérielle, tu peux écouter,et prendre des notes

Par **Geo@**, le **20/11/2006** à **15:55**

Merci beaucoup pour ces aides afin que je mette plus en situation.